

Berges rive droite : Paris satisfaite des conclusions de la Préfecture de Police

La Préfecture de Police de Paris a publié mercredi son rapport relatif à l'ouverture aux piétons et aux circulations douces de la rive droite de la Seine. Il démontre que l'impact du projet est conforme aux prévisions et sur plusieurs aspects plus favorable que prévu. La Ville de Paris est satisfaite de cette analyse objective qui confirme la pertinence de sa décision.

Dans la droite ligne de l'Accord de Paris sur le Climat, Anne Hidalgo a décidé à l'été 2016 de réserver les quais de la rive droite de la Seine aux piétons et aux circulations douces. Tout au long de l'hiver, les agents municipaux ont végétalisé le site et développé les aménagements sportifs et de loisirs.

Depuis l'arrivée des beaux jours, les Parisiens et les visiteurs se sont massivement appropriés ce site classé au patrimoine mondial de l'Unesco et ont ainsi démontré une nouvelle fois leur très forte adhésion au projet.

Les quais de la rive droite et de la rive gauche constituent depuis avril 2017 le parc Rives de Seine, qui offre des points de vue exceptionnels sur les monuments parisiens, participe au développement de la biodiversité en milieu urbain et s'avère être un lieu utile de respiration en cas de pic de chaleur.

Un impact conforme aux prévisions

En complément de l'importante concertation qui avait précédé la mise en œuvre de ce projet, la Maire de Paris et le Préfet de Police étaient convenus de la création d'un comité de suivi et d'une phase d'observation de six mois, afin de vérifier que l'impact de cette piétonisation. Le Préfet de Police a remis mercredi à la Maire de Paris le rapport bilan de cette phase d'analyse.

Ce document confirme d'abord que les retombées en matière de trafic routier sont essentiellement intramuros la Préfecture de Police constate qu'aucun grand axe en dehors de Paris n'a vu ses conditions de circulation dégradées par cette mesure.

À l'intérieur de Paris, les quais hauts et le boulevard Saint Germain ont comme prévu absorbé les reports de circulation, sans que cela ne conduise à leur saturation. Sur ces axes, le trafic aux heures de pointe du matin est conforme aux études préalables. Aux heures de pointe du soir, il s'avère même sur les quais hauts nettement inférieur aux prévisions (-537 véhicules / heure). Le nombre de véhicules sur ces axes confirme par ailleurs qu'une partie du trafic s'est évaporée, certains automobilistes ayant modifié leur parcours tandis que d'autres ont fait le choix de recourir désormais aux transports en commun

Des temps de parcours moins longs que prévu

Il en est de même pour les temps de parcours, qui sont « conformes aux prévisions voire inférieurs », souligne la Préfecture de Police. Aux heures de pointe du matin, les automobilistes mettent 14,8 mn en moyenne sur les quais hauts et 12,8 mn sur le boulevard Saint Germain, soit 2,2 mn de moins que les chiffres de l'étude d'impact. Aux heures de pointe du soir, le temps de parcours est de 21,1 mn sur les quais hauts et de 15,4 mn sur le boulevard Saint Germain, soit respectivement 1,9 mn et 1,6 mn de moins que l'étude d'impact.

La Préfecture de Police souligne par ailleurs que cette mesure n'a conduit à « aucune dégradation des temps d'intervention pour les véhicules d'urgence et de secours », tant pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris que pour les services de police.

Jusqu'à 25% de baisse de la pollution atmosphérique

Le rapport met aussi en évidence « un impact positif sur les niveaux de pollution atmosphérique observés sur les quais hauts de la rive droite qui cumulaient auparavant la pollution des deux axes ». À ce titre, les relevés d'Airparif démontrent une baisse de la pollution pouvant atteindre 25% sur cette zone. Des points de difficulté sont toutefois identifiés à certains carrefours, dont la Ville souhaite renforcer la fluidité en lien avec la Préfecture de Police et le STIF.

Par ailleurs, « une diminution du bruit est observée en amont et en aval des berges rive droite piétonnisées, entre la sortie du tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV ». Celle-ci bénéficie notamment aux riverains des bâtiments situés sur l'île Saint Louis et l'île de la Cité (-3 à -4 dB). Trois points restent à améliorer : le 42 quai Henri IV, le quai de la Mégisserie et le quai de Gesvres, qui ont vu leur niveau sonore progresser.

Des perspectives encourageantes

« Avec mon équipe, nous sommes satisfaits des conclusions de ce rapport impartial qui confirme la pertinence de la piétonnisation de la rive droite de la Seine. Nous adhérons par ailleurs aux recommandations très constructives formulées par le Préfet de Police pour corriger les difficultés ponctuelles identifiées en matière de bruit et de fluidité des carrefours », souligne Anne Hidalgo, Maire de Paris.

« La Ville de Paris sollicitera les différents acteurs concernés pour mettre en œuvre ces recommandations et notamment le Conseil régional, dont la présidente avait proposé en mars de contribuer au financement de protections phoniques et de carrefours intelligents sur les quais hauts », ajoute son adjoint en charge des transports, Christophe Najdovski.